

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 12 avril 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation

05/04/2024

Date d'affichage de la
convocation

05/04/2024

Absent(e-s) excusé(e-s) : VAIRY Laetitia

Absent(e-s) : PIOT Lucas, MICHELET Aline

Représenté(e-s):

Monsieur BAUDART Frédéric est désigné secrétaire.

Délibération DE_2024_2_6**Subventions aux associations 2024**

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il est prévu au budget primitif 2024, section de fonctionnement, article 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé », et article 65738 « subvention de fonctionnement aux organisme publics- autres établissement publics » une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions.

Après avoir examiné les différentes demandes de subventions, le conseil municipal, par 11 voix pour :

- Décide d'attribuer, à compter de l'année 2024, aux associations sportives et culturels qui en font la demande, un montant de 30 € par enfant (domicilié à La Neuville Au Pont) à déduire de la cotisation,
- Approuve les subventions récapitulées qui sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous :

c/65748 associations et aux personnes de droit privé	Montant en €
ADMR ARGONNE VALLAGE	250
AMICALE DES POMPIERS	1100
ASSOCIATION ARGON NOTES	30
ASS ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL	76,75
ASS COORDINATION GERONTOLOGIQUE ARGONNAI	535
ASSOC UN CHIEN AU CHA UNE PATTE DANS LA MAIN	30
ASS CHALONNAISE DE PROTECTION DES ANIMAUX	152
COMITE DES FETES	1000
ASSOCIATION LES VIES AGES D'ARGONNE	100
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	200
ASSOCIATION NATIONAL CROIX DE GUERRE	30
ASS PAYS D'ARGONNE	45
POMPIERS HUMANITAIRES	100
DIVERS	1051,25
TOTAL 65748	4 700

c/65738 autres établissement publics	Montant en €
CCAS Epicerie sociale	300
TOTAL 65738	300

- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 15/04/2024

Le Maire,

Franck ZENTNER

